

KB/NM
MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

0021
Arrêté n°2018 _____ /MS/CAB
Portant autorisation de reconstruire le Centre
de Santé et de promotion sociale de Ouahabou.

LE MINISTRE DE LA SANTE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-



Vu la constitution ;

Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant
remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu la loi n°021-2006/AN du 14 novembre 2006 portant modification de
la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des
collectivités territoriales au Burkina Faso ;

Vu le décret n°2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant
organisation du Ministère de la sante

Vu la requête de Monsieur **KARANTAO Kalamogo** relative à la
reconstruction du CSPA de Ouahabou, province des Balés.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de reconstruire le Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Ouahabou, est accordée aux populations de ladite localité et environs, province des Balés, district sanitaire de Boromo.

ARTICLE 2 : Le Centre de santé et de promotion sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la santé :

- un dispensaire avec équipement ;
- une maternité avec équipement ;
- un dépôt pharmaceutique ;
- un logement pour le personnel du dispensaire ;
- un logement pour le personnel de la maternité ;
- des latrines et toilettes extérieures ;
- un forage équipé d'une pompe.

ARTICLE 3 : Le Directeur régional de la santé de la Boucle du Mouhoun est chargé du suivi du projet.

ARTICLE 4 : La Secrétaire générale du Ministère de la santé est chargée de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 25 JAN 2018

AMPLIATIONS :

- Gouverneur de la Boucle du Mouhoun
- S.G/Santé
- H.C. des Balés
- DRS. Boucle du Mouhoun
- MCD de Boromo
- Mairie de Boromo
- Toutes directions
- Populations intéressées
- Archives/Chrono

1
1
1
1
1
1
15
2

Professeur Nicolas MEDA
Officier de l'ordre national